



## ARRETE N° ARR 25.353/K

**DELEGATION DE SIGNATURE PROVISoire CONSENTIE A  
MONSIEUR ERIC ADAM, VICE PRESIDENT DU CENTRE  
COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES (C.C.A.S.) POUR LA  
PERIODE DU 2 AU 24 AOUT 2025**

Le Maire de BRUNOY, Président du C.C.A.S.,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°20.06/K du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant élection du Maire,

VU la délibération n°20.14/K du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant désignation du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

VU la délibération du C.C.A.S. n°2020-01 du 15 juin 2020 portant désignation du Vice-Président du C.C.A.S.,

CONSIDERANT l'absence de Monsieur Bruno GALLIER, Président du C.C.A.S. pour la période du 2 août 2025 au 24 août 2025 inclus,

CONSIDERANT la disponibilité de Monsieur Eric ADAM, Vice-Président du CCAS pour la période du 2 août 2025 au 24 août 2025 inclus,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité de service,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Monsieur Eric ADAM, Vice-président du C.C.A.S. de Brunoy, reçoit **pour la période du 2 août 2025 au 24 août 2025 inclus**, une délégation provisoire de signature de l'ensemble des documents comptables du C.C.A.S. (bordereaux de mandats de paiement et de titres de recettes, secours d'urgence etc..) durant cette période.

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

ARRETE N° ARR 25.353/K

DELEGATION DE SIGNATURE PROVISOIRE CONSENTIE A  
MONSIEUR ERIC ADAM, VICE PRESIDENT DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES (C.C.A.S.) POUR LA  
PERIODE DU 2 AU 24 AOUT 2025

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

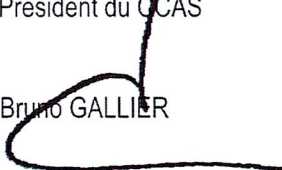
**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de l'Essonne
- Le Trésorier Principal de Brunoy
- Madame la Directrice des Solidarités
- L'intéressé.

Fait à Brunoy, le 26 juin 2025

Le Président du CCAS

Bruno GALLIER



Notifié le : 26/06/2025

Signature spécimen

Eric ADAM

Acte publié sur le site de la Ville le : 27/06/2025



## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté  
Numéro attribué à l'acte : ARR 25.353/K

Objet de l'acte : DELEGATION DE SIGNATURE PROVISoire CONSENTIE A MONSIEUR ERIC ADAM, VICE PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES (C.C.A.S.) POUR LA PERIODE DU 2 AU 24 AOUT 2025  
Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 5 - Delegation de signature  
Transaction Préfecture : 091-219101144-20250626-BRU\_AR\_25013\_1-AR  
Date de l'acte : 26/06/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU\_AR\_25013\_1

Date de réception en Préfecture : 27 juin 2025